

# Division Multinationale d'AIG



Peu importe où vos activités vous mènent dans le monde en expansion rapide d'aujourd'hui, AIG est là pour vous aider à gérer vos risques en toute confiance tout en faisant en sorte que votre organisation soit en sécurité, conforme et protégée à l'échelle internationale.

## Nouveau processus

Les programmes multinationaux les plus efficaces reposent sur la préparation et la responsabilisation de toutes les parties concernées, le client, le courtier et l'assureur. C'est précisément pourquoi nous avons conçu un processus de collaboration optimisé par la technologie qui permet d'offrir une conception de programmes spécialisée, la certitude contractuelle et d'autres avantages essentiels sur lesquels nos clients peuvent compter partout dans le monde. L'approche proactive d'AIG tire parti des connaissances acquises découlant de près d'un siècle d'expérience à l'échelle mondiale. La conception d'un programme multinational optimisé axé sur vos besoins s'amorce par un engagement précoce, une mobilisation fondée sur le respect des échéanciers convenus et une communication efficace avec les entités locales.

## Vers la certitude contractuelle

180 à  
120 jours



### Bien comprendre votre entreprise

Bien avant l'entrée en vigueur de votre programme, l'équipe d'AIG travaillera avec vous pour bien comprendre vos objectifs et prévoir vos besoins. Nous nous pencherons sur les divers volets de la conception du programme, vous offrirons une analyse territoriale avantageuse et mettrons en lumière les exigences locales, de façon à vous guider à chaque étape du processus.

Le résultat :

**Début précoce.** Prendre le temps dès le début de cerner les problématiques, recueillir les renseignements et commencer à élaborer un programme pour répondre à tous vos besoins en matière d'assurance.

120 à  
60 jours



### Évaluation du client et offre d'assurance

Sur réception de la soumission, AIG s'est fixé comme objectif de vous présenter une offre d'assurance exhaustive qui décrit intégralement les niveaux de protection offerts pour chaque pays au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur. L'offre d'assurance précisera non seulement le coût global, mais également les éléments livrables du programme, c'est-à-dire les conditions et les taux de chaque police, produit et service, sans compter des directives sur les prochaines étapes à suivre et les délais pour le faire.

Le résultat :

**Communication détaillée.** La réception rapide d'une soumission détaillée nous permet de vous présenter une offre d'assurance exhaustive et des renseignements qui vous permettent d'agir.

60 à  
30 jours



### Note de couverture et directives d'établissement au réseau

L'acceptation hâtive de l'offre de l'assurance nous permet d'établir et de facturer les polices promptement, nous donnant ainsi amplement de temps pour mettre le programme en vigueur à l'échelle locale et éviter de futurs problèmes en matière d'implantation du programme. Nous travaillerons en partenariat avec vous et votre courtier pour faire en sorte que les intervenants dans chaque pays soient alignés et au courant des mesures à prendre pour mettre votre programme en place à l'échelle locale.

Le résultat :

**Alignement proactif des pays.** Une entente dès le départ sur les conditions, les éléments livrables et les exigences particulières en matière de traitement du programme permet à tous les intervenants de s'aligner sur les exigences de traitement du programme.

30 à  
0 jours



### Mise en place

Une collaboration étroite et un échéancier réfléchi permettent d'assurer une mise en place harmonieuse du programme. Les polices et les certificats d'assurance locaux sont établis, les primes sont facturées et les paiements sont traités afin d'appuyer tout engagement en matière de liquidités. AIG fera régulièrement des mises à jour sur l'avancement du dossier pour aider à résoudre tous les problèmes rapidement et vous éviter des frais imprévus si l'établissement de la police est retardé.

Le résultat :

**Mise en œuvre rapide.** Il importe de demeurer informé de l'évolution du dossier et de recueillir toute documentation manquante pour éviter tout délai et toute dépense frictionnelle.

Ensemble, nous adoptons une approche proactive pour que votre programme soit établi, facturé et mis en oeuvre à la date d'entrée en vigueur ou avant celle-ci.

## En quoi consiste la promesse d'AIG?

Lorsque toutes les parties s'engagent à respecter l'échéancier et les éléments livrables, AIG est en mesure d'élaborer les documents relatifs aux polices de façon synchronisée et en temps opportun à la date d'entrée en vigueur.

Notre processus vous guidera dans les complexités des exigences locales, ce qui se traduira par une gestion plus précise et efficace du programme et la réduction des délais.

## Pourquoi est-elle importante pour vous?

**L'établissement de polices locales assure la certitude contractuelle, l'adhérence aux normes locales et un service de sinistres efficace.**

Les retards en matière d'établissement de polices et de certificats d'assurance locaux peuvent donner lieu à des lacunes de protection, à des problèmes de réglementation ou à des conflits sur le plan des obligations locales en matière de preuve d'assurance. En cas de sinistre, vous pourriez être incapable de compter sur un règlement de sinistre et une indemnisation à l'échelle locale, ce qui pourrait vous exposer à d'éventuelles pénalités ou conséquences fiscales. En cas de sinistre assuré, le fait de détenir une police locale favorise une intervention rapide et le traitement approprié des règlements à l'échelle locale.



L'American International Group, Inc. (AIG), est l'une des principales sociétés d'assurance internationales. Fondée en 1919, notre société offre une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 100 pays et juridictions. Nous offrons divers produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. Les actions ordinaires d'AIG sont négociées sur la bourse de New York et de Tokyo.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur AIG en consultant les sites suivants : [www.aig.com](http://www.aig.com) et [www.aig.com/strategyupdate](http://www.aig.com/strategyupdate) | YouTube: [www.youtube.com/aig](http://www.youtube.com/aig) | Twitter: @AIGinsurance | LinkedIn : [www.linkedin.com/company/aig](http://www.linkedin.com/company/aig).

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance commerciale et d'assurance consommateur au Canada. La présente protection pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tierces parties indépendantes. Le logo d'AIG et le nom AIG sont des marques de commerce déposées de l'American International Group, Inc., utilisées sous licence par La Compagnie d'assurance AIG du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur AIG Canada, visitez notre site Internet à l'adresse suivante : [www.aig.ca](http://www.aig.ca).



## Pourquoi présenter une offre d'assurance et l'accepter le plus tôt possible?

- L'un des pays couverts par votre programme a besoin de liquidités avant d'être assuré, ce qui nécessite des mécanismes de facturation, de perception de primes et d'établissement de polices à l'échelle locale avant la date d'entrée en vigueur.
- Vous avez besoin de temps pour recueillir d'autres renseignements qui serviront à préparer la documentation relative à l'établissement de polices lorsque certains pays l'exigent préalablement à l'établissement de polices.
- Dans l'un des pays couverts par votre programme, le courtier ou le client doit apposer sa signature sur la proposition ou la police locale.

[aig.ca/fr/multinational](http://aig.ca/fr/multinational)